

# **REGLEMENT JEU STAGUNT**

## ***MULTITHEMATIQUES - SEASONS***

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Un jeu-concours STAGUNT, gratuit et sans obligation d'achat, est édité et organisé du 11 novembre 2015 au 13 décembre 2015 par MULTITHEMATIQUES, société éditrice de la chaîne SEASONS, au capital de 273 659 572,50 € R.C.S Nanterre B 402 314 140, Espace Eiffel - 1 place du Spectacle – 92863 Issy les Moulineaux Cedex 9.

### **ARTICLE 2 : PERIODE D'OUVERTURE**

Le présent règlement prend effet à compter du 11 novembre 2015 au 13 décembre 2015 inclus.

### **ARTICLE 3 : LIMITATION DE PARTICIPATION**

La participation au jeu-concours est réservée aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels de MULTITHEMATIQUES et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints, frères et soeurs). Une pièce d'identité pourra être demandée par MULTITHEMATIQUES à tous les gagnants avant la remise du ou des lots. Il ne sera retenu qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse postale ou même adresse électronique).

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET DE DETERMINATION DES GAGNANTS**

Pour participer, il suffit de répondre correctement à l'appel à participation posté sur le site internet de la chaîne : [www.seasons.fr](http://www.seasons.fr) et sur la page Facebook Seasons. La modalité de participation par internet est la suivante : une photo personnelle sur la thématique de la chasse doit être envoyée à l'adresse [jeu-concours@seasons.fr](mailto:jeu-concours@seasons.fr) (comprenant les coordonnées complètes du participant dans le message). Délai du dépôt des photos : dimanche 13 décembre 2015 à minuit. Les photos qui gagneront le concours seront celles qui seront choisies par un jury composé de 3 personnes internes à la chaîne.

Toute participation incomplète, illisible, contrefaite, copiée ou comportant des scènes illégales ou contraire à l'ordre moral et public sera considérée comme nulle pour la participation au jeu.

La participation au jeu-concours emporte l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. MULTITHEMATIQUES se réserve le droit de modifier, d'annuler de

proroger ou de reporter le jeu-concours sans préavis et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Sur simple demande séparée du participant, accompagnée d'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse suivante : MULTITHEMATIQUES, SEASONS – Jeu «STAGUNT», 1 place du Spectacle – 92863 Issy les Moulineaux Cedex 9, et ce, au plus tard 15 (quinze) jours après réception de la facture téléphonique de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la poste faisant foi) :

- la connexion internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 euros TTC (soit 5 (cinq) minutes de communication), sur justificatif de l'opérateur téléphonique ou du fournisseur d'accès ;

ainsi que :

- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de règlement, conformément à l'article 7 ci-dessus, sera remboursé forfaitairement au tarif lent en vigueur (soit 0,53 euros TTC) ;
- le timbre concernant l'envoi postal de la demande de remboursement sera remboursé forfaitairement sur la base du tarif lent en vigueur (0,53 euros TTC),

Chaque type de remboursement sera limité à un par foyer (même nom, prénom et adresse postale). Toute demande de remboursement incomplète, illisible, comportant des coordonnées erronées ou transmises au-delà de la date mentionnée ci-dessus sera rejetée.

La détermination du ou des gagnant(s) se fera sur décision et vote du jury dans les 10 jours suivant la clôture du jeu-concours par MULTITHEMATIQUES, sur la base des participants majeurs ayant répondu à l'appel à participation et laissé leurs coordonnées complètes et exactes sur le formulaire en ligne. La liste des gagnants du jeu concours sera disponible sur le site internet de Seasons. Les prix ne sont ni transmissibles à une personne autre que le gagnant, ni échangeables contre des valeurs en monnaie ou en devises, d'autres prix, même de valeur inférieure ou tout autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucun prix ne peut donner lieu à quelque contestation que ce soit. MULTITHEMATIQUES se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu-concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de MULTITHEMATIQUES ne saurait être engagée de ce fait.

Pour les lots à gagner nécessitant un déplacement physique, MULTITHEMATIQUES ne prendra pas en charge les frais afférents (notamment transport/hébergement) sauf si l'information est précisée dans le jeu-concours et, par conséquent, dans l'avenant du jeu-concours concerné.

## **ARTICLE 5 : LES LOTS**

Les lots à gagner sont les suivants :

1 veste LUBERT 3 EN 1 JKT

1 pantalon SCOT'LAND

1 veste TRACKER 1200 JKT

1 veste SUMI orange

15 écharpes modèles aléatoire parmi les ref MANU, LUCHO, HUNTER et JUSTEEN SCARF

15 casquettes CAMO CAP coloris orange

MULTITHEMATIQUES se réserve la possibilité de substituer aux lots mis en jeu, des lots présentant des caractéristiques équivalentes, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les lots seront envoyés par colissimo suivi.

## **ARTICLE 6 : INCIDENTS TECHNIQUES**

MULTITHEMATIQUES se réserve le droit d'annuler, d'interrompre, de modifier le jeu-concours à tout moment, et sans justification.

La responsabilité de MULTITHEMATIQUES ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté était de nature à empêcher la mise en ligne ou les connexions. MULTITHEMATIQUES ne saurait notamment être tenue comme responsable des perturbations sur le réseau internet ou des difficultés d'accès liées à France Telecom ou à un grand nombre de connectés ou de participants au jeu-concours. Elle ne peut en aucune manière être tenue pour responsable des coupures de communication ou d'accès, des pertes de données, des virus informatiques ou de tout préjudice direct ou indirect quel qu'il soit, éventuellement subi par un participant.

MULTITHEMATIQUES ne saurait également être tenue pour responsable des retards, pertes ou erreurs imputables à La Poste. Si un gagnant ne reçoit pas son lot alors qu'il lui a été envoyé par courrier simple, MULTITHEMATIQUES ne saurait en être tenu responsable et ne renverra pas un lot qui a déjà été expédié.

De la même manière, la responsabilité de MULTITHEMATIQUES se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de leur acheminement et/ou en raison d'un défaut de fabrication.

MULTITHEMATIQUES se réserve le droit de changer l'adresse du site internet de Seasons dans le cours de l'année civile.

## **ARTICLE 7 : INFORMATIONS PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse postale, ...).

Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à MULTITHEMATIQUES. Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort, à l'attribution et l'acheminement des lots auprès de ces derniers. Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Conformément à cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification relativement à leurs données en écrivant à :

MUTLITHEMATIQUES  
SEASONS  
1, place du Spectacle  
92863 Issy Les Moulineaux cedex 09

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement est soumis au droit français.  
il est visible dans son intégralité sur le site internet de la chaîne : [www.seasons.fr](http://www.seasons.fr). Il sera envoyé par Seasons à toute personne qui lui en fait la demande écrite sur carte postale à l'adresse suivante : MULTITHEMATIQUES - Seasons – Jeu « STAGUNT » 1, place du Spectacle 92863 Issy Les Moulineaux cedex 09. Le timbre de la demande de remboursement sera remboursé au tarif lent « lettre » en vigueur sur demande conjointe à l'envoi. Le remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse).

Tout différent né à l'occasion du jeu-concours « STAGUNT » sera soumis au Tribunal compétent de Nanterre.